

COMMUNE DE DOURGNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Séance du 24 octobre 2022
N° 20221024DL67

Nombre de Conseillers :	
En exercice :	13
Présents :	09
Votants :	11
Date de la convocation :	19/10/2022

OBJET : FONDS DE CONCOURS CCSA – Rénovation du Calvaire Notre Dame Avenue du Maquis

L'an deux mille vingt-deux et le 24 octobre à 18h30,

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Gabriel PUJOL, sous la Présidence de Madame COUGNAUD Dominique, Maire,

Présents : Mme COUGNAUD Dominique, Maire.
Mme DIOT Stéphanie, M. COLLOT Adrien, Adjoint.
Mmes FOURNES Véronique, HERNANDEZ Gisèle, MONTAGNÉ Isabelle, LANDESSE Corinne
M. MONTAGNÉ Patrick, POIREL Stéphane, Conseillers.

Excusés : Mme TERRAL Patricia, Mme BOURDIN Danielle (Pouvoir à Mme I. MONTAGNE), M. BEILLARD Adrien (Pouvoir à M. A. COLLOT)

Absent : M. BARTOLO Thibaut.

Secrétaire de séance : Mme FOURNES Véronique conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT.

Mme le Maire informe le conseil que :

Vu la loi du 13 août 2004 n°2004-809

Vu l'article L5214-16 du CGCT concernant les fonds de concours

Vu la délibération de la Communauté de Communes Sor et Agout en date du 12 avril 2022 qui prévoit la possibilité d'aides financières pour permettre la réalisation de projets communaux structurants,

Vu le règlement des aides rédigé par la Communauté de Communes Sor et Agout et ci-joint annexé à la présente délibération,

Vu le projet de convention fixant les modalités et conditions de versement des fonds de concours,

En face l'Epahd des Arcades, sous le marronnier, se dresse le Calvaire de Notre Dame qui souffre des dommages du temps. Ce monument fait partie de notre patrimoine depuis fort longtemps et il convient de le réparer avant que les dommages soient irréversibles.

Là encore, la sté Dallages et Parements du Lauragais nous propose son intervention : au total la réalisation du projet s'élève à 5 351.68 € HT

Plan de financement prévisionnel :

Fonds de concours CCSA	Montant.....	2 675.84 €
Autres subventions	Montant.....	0
Autofinancement	Montant.....	2 675.84 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des votants

- **APPROUVE la réhabilitation du Calvaire Notre Dame de l'Avenue du Maquis comme proposée par la Sté Dallages et Parements du Lauragais**
- **DECIDE de solliciter la Communauté de Communes Sor et Agout au titre du fonds de concours année 2022 pour un montant de 2 675.84 €**
- **AUTORISE Mme le Maire à signer la convention fixant les modalités et conditions de versement des fonds de concours, et toutes pièces concernant ce dossier**

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe qu'en vertu du déc N°83-1025 du 28/11/83 concernant les relations entre l'administration et les usagers (art.9) (JO du 3/12/83) modifiant le déc. N°65-25 du 11/01/65 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative (art.1-al.6), la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

Affichage le 28/10/22

PEC Le Maire,
Dominique COUGNAUD

